

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 25 JUIN 2014

Convocations du 20/06/2014

Présents : Mmes MM. Robert TARDY ; Henri BENIERE ; Isabelle VERNAY ; François PERRIN ; Eric GREMILLET ; Florent IMBERT ; Jean-Claude MONTCENIS ; Annie LAGNIET ; Thierry REYNAUD ; Jean-Pierre VASSAL ; Christine VEY .

Absents :

Secrétaire : François PERRIN

Compte-rendu de la séance précédente :

Approuvé à l'unanimité, après avoir corrigé le paragraphe : révision des loyers

Avis sur la réformes des rythmes scolaires :

M. le Maire donne la parole à Jean-Pierre VASSAL qui, suite à une entrevue avec un avocat, expose les nouvelles possibilités concernant les rythmes scolaires.

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité, émet un avis défavorable à la réforme des rythmes scolaires.

Mise en place de la réforme des rythmes scolaires :

Vu la délibération n° 2013-03-01 en date du 21 mars 2013 sollicitant le report à la rentrée scolaire 2014-2015 de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, au regard notamment des incertitudes et des difficultés liées à l'encadrement, à l'organisation des activités périscolaires et au financement de cette réforme ;

Compte tenu de la contrainte règlementaire imposée aux communes, le Conseil municipal bien que défavorable au principe de cette réforme dans sa forme actuelle conformément à la délibération n° 2014-06-01 de ce jour, décide néanmoins, de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires en émettant les réserves suivantes :

- La quasi-totalité (95 %) des parents est opposée à cette réforme.
- Il existe un fort risque de fuite des effectifs scolaires au profit d'autres établissements mettant ainsi en danger l'école de la commune et risquant d'entraîner à terme une baisse démographique.
- La fatigue des enfants est négligée, dans la mesure où leur journée en dehors du domicile familial n'est pas allégée.
- L'absence de centre de loisirs pour prendre en charge, les mercredis après-midi, les enfants dont les parents travaillent hors de la commune.
- Le coût annuel de mise en place et de fonctionnement représente 2 % du budget de la commune (260 € par enfant et par an), ce qui représente une charge très lourde et non compensée financièrement par l'Etat, puisque le fond d'amorçage n'est pas pérenne et les dotations de l'Etat sont considérablement en baisse.
- Du fait des circonstances locales de notre commune de moyenne montagne, nous avons des difficultés à proposer des activités périscolaires de qualité et pérennes avec un encadrement sécurisé.
- La mise en place par la commune permettra d'organiser au mieux, une heure et demie d'activités péri-éducatives par semaine alors que la réforme en prévoit trois.
- Les inégalités territoriales que la mise en œuvre de cette réforme vont engendrer
- Un report d'un an pour l'application de la réforme permettrait d'éclaircir certaines de ces difficultés.

En conséquence, l'organisation du temps scolaire réparti sur neuf demi-journées, est définie selon les modalités suivantes : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h et le mercredi de 8 h 45 à 11 h 45

Frais relatifs à la réforme des rythmes scolaires :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'engager à l'issue de l'année scolaire 2014-2015 toutes actions juridiques visant à obtenir un remboursement sur l'état des dépenses engagées.

Choix de la maîtrise d'œuvre pour la route forestière « La Petite Chomienne » :

Vu la délibération en date du 25 juin 2013 décidant de réaliser les travaux d'amélioration et de création d'une desserte forestière sur le massif de La Petite Chomienne ;

Vu la convention de mandat de juillet 2013 entre les communes de la Valla en Gier et du Bessat décidant que la commune du Bessat soit maître d'ouvrage mandataire et la commune de la Valla en Gier, maître d'ouvrage associé ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux cités ci-dessus a fait l'objet d'une consultation. Il précise que quatre bureaux d'études ont été consultés et deux ont remis une offre.

La Commission qui a examiné les dossiers, propose de retenir la candidature de l'Office National des Forêts pour un montant total de 34 900 € H.T., offre jugée économiquement la plus avantageuse selon les critères définis dans le règlement de consultation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, vu le dossier de candidature présenté, et après en avoir délibéré,

- Adopte la proposition de la Commission
- Décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre définie ci-dessus à l'Office National des Forêts pour un montant total de 34 900 € H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Les crédits afférents sont inscrits aux budgets 2014.

Subvention Foyer Rural :

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 1 000,00 € au Foyer Rural pour le financement du feu d'artifice à l'occasion de la fête du village.

Compte-rendu des commissions :

Finance : La commission « finances » s'est réunie pour estimer les coûts supplémentaires concernant la réforme des rythmes scolaires.

- L'état donne une subvention de 50 euros par enfant, soit 1400 Euros annuels
- Coûts des Atsems : 4554 euros pour 207 heures en plus
- La mise en place des rythmes scolaires représente un surcoût global de 6 129,78 euros(ensemble des activités)

Questions diverses :

- Une réunion sur le THD (très haut débit) aura lieu le 7 juillet à la mairie du Bessat avec les communes de Tarentaise et de Graix pour recenser les zones à desservir par la fibre optique.
- Réélection de Madame la Présidente du Parc du Pilat avec 75 voix
- Le chemin qui relie la croix de Chaubouret au village est obstrué par la végétation. Prévoir l'élagage des arbres.
- Demande d'un élu pour impliquer les jeunes dans la vie communale afin qu'ils expriment leurs idées. Proposition à étudier.
- Mercredi 2 juillet à 20heures : réunion publique à destination des parents d'élèves

Fin de séance : 22 h 10

Prochaine réunion : vendredi 25 juillet à 20 heures

Affiché le 3 juillet 2014
Le Maire,
Robert TARDY